Mise en oeuvre de la Gestion adaptative progressive 2018 à 2022

MARS 2018

nwmo
NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION
SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

La Société de gestion des déchets nucléaires est ouverte à toute suggestion et idée concernant nos travaux et la façon dont nous pouvons vous aider à en apprendre davantage sur le plan canadien de gestion du combustible nucléaire irradié.

Si vous avez des commentaires à nous fournir, veuillez nous les faire parvenir d'ici le 20 juillet 2018. Nous sommes impatients de les connaître.

Lisa Frizzell
Vice-présidente aux relations avec
les parties prenantes

Société de gestion des déchets nucléaires
22, avenue St. Clair Est, 6e étage
Toronto (ON) M4T 2S3
Canada

Télécopieur : 647.259.3692
Courriel : learnmore@nwmo.ca
Site Web : www.nwmo.ca

Mise en oeuvre de la Gestion adaptative progressive 2018 à 2022

MARS 2018

Table des matières

Vision, mission et valeurs 2

Bienvenue 3

Introduction 4

À propos du plan canadien de gestion du combustible nucléaire irradié 5

Principaux éléments du dépôt 7

Centre d'expertise 8

Dialogue avec les Autochtones 9

Calendrier de planification 10

Objectifs stratégiques 11

1 **ÉDIFIER DES RELATIONS DURABLES ET ADAPTER LES PLANS** 12

2 **METTRE EN OEUVRE EN COLLABORATION LE PROCESSUS DE SÉLECTION D'UN SITE** 14

3 **DÉMONTRER LA SÛRETÉ ET LA FAISABILITÉ DU DÉPÔT ET DU SYSTÈME DE BARRIÈRES OUVRAGÉES** 16

4 **PLANIFIER LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION** 18

5 **AMÉLIORER LES CONNAISSANCES TECHNIQUES** 20

6 **ÉLABORER LES PLANS DE TRANSPORT** 22

7 **ASSURER LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE** 24

8 **ASSURER UNE BONNE GOUVERNANCE ET UNE BONNE REDDITION DES COMPTES** 26

Nos nouvelles priorités de planification 28

Glossaire 29

Ce qu'on nous a dit 30

VISION

Notre vision est d'assurer la gestion à long terme des déchets nucléaires du Canada d'une façon qui protège la population et respecte l'environnement, maintenant et pour l'avenir.

MISSION

L'objectif de la SGDN est d'élaborer et de mettre en oeuvre, de concert avec le public canadien, une méthode de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié canadien, qui soit socialement acceptable, techniquement sûre, écologiquement responsable et économiquement viable.

VALEURS*

SÉCURITÉ

Nous accordons la plus haute des priorités à tous les aspects de la sécurité du public et de nos employés – que ce soit sur le plan de la sûreté de l'environnement, classique, nucléaire et radiologique – dans tout ce que nous faisons.

INTÉGRITÉ

Nous agissons de manière franche, honnête et respectueuse.

EXCELLENCE

Nous nous appuyons sur les connaissances, la compréhension et la pensée innovante de la plus haute qualité et cherchons continuellement à nous améliorer dans tout ce que nous faisons, dans une poursuite constante de l'excellence.

COLLABORATION

Nous favorisons une participation inclusive et nous tenons compte de l'avis de tous, dans un esprit de confiance mutuelle, de dialogue constructif et de véritable partenariat.

RESPONSABILITÉ

Nous assumons la responsabilité de nos actions, y compris en ce qui a trait à la gestion avisée, prudente et efficiente des ressources.

TRANSPARENCE

Nous communiquons de manière ouverte et responsable les informations qui permettent de saisir notre approche, nos processus et nos décisions.

* En 2017, nous avons mis à jour notre énoncé de valeurs afin de les rendre plus claires et directes ainsi que de mieux refléter qui nous sommes en tant que Société à présent et dans notre cheminement vers la prochaine phase des travaux.

Bienvenue

Bienvenue au plan stratégique quinquennal de la SGDN, intitulé *Mise en oeuvre de la Gestion adaptative progressive 2018 à 2022*.

Ce document annonce des changements importants dans la façon dont nous communiquons nos plans de travail.

Une plus grande transparence

Notre plan annuel de mise en oeuvre est un document évolutif qui est régulièrement évalué et renforcé à la lumière des indications et des orientations transmises par les collectivités, des progrès scientifiques et techniques, des enseignements du savoir autochtone, de l'évolution des valeurs de la société et des changements apportés aux politiques publiques.

Pour démontrer comment les observations du public sont prises en compte dans nos plans, nous publierons dorénavant un résumé de ces commentaires – intitulé *Ce qu'on nous a dit* – conjointement avec nos plans de mise en oeuvre. Vous trouverez à la fin de ce document les commentaires que nous avons reçus après avoir publié en septembre 2017 une version préliminaire du plan aux fins d'examen public. Nous avions invité les gens à fournir des commentaires jusqu'au 30 novembre 2017. Auparavant, nous publiions le document *Ce qu'on nous a dit* séparément; le but recherché par ce changement est d'assurer un plus haut degré de transparence.

Une simplicité accrue et une plus longue période d'examen

À la SGDN, nous sommes toujours à l'affût de moyens de rendre nos produits de communication plus clairs et concis et d'encourager le dialogue. En ce qui concerne nos plans de mise en oeuvre, nous visons à rallonger la période d'examen, à permettre au public de commenter le document de manière plus complète et à simplifier le processus par lequel il peut nous joindre.

Par conséquent, nous publierons notre plan de mise en oeuvre qu'une fois l'an – en mars, en même temps que notre rapport annuel – et les commentaires sur ce changement seront les bienvenus.

Si vous souhaitez commenter le plan actuel décrit dans ces pages, veuillez communiquer avec nous par courrier, télécopieur ou courriel, ou par la voie de notre site Web d'ici le 20 juillet 2018. Afin de vous aider à formuler vos réflexions, nous avons inclus un questionnaire à la dernière page de ce document.

Ceci est le plan canadien. C'est votre plan. Vos suggestions et vos idées sont les bienvenues.

Lisa Frizzell
Vice-présidente aux relations avec les parties prenantes

Société de gestion des déchets nucléaires
22, avenue St. Clair Est, 6e étage
Toronto (ON) M4T 2S3
Canada

Télécopieur : 647.259.3692
Courriel : learnmore@nwmo.ca
Site Web : www.nwmo.ca

Introduction

La SGDN est responsable de la mise en oeuvre de la Gestion adaptative progressive (GAP), le plan canadien de gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié. La GAP prévoit la réalisation d'un projet d'infrastructure d'envergure qui comprendra la construction d'un dépôt géologique en profondeur ainsi que d'un Centre d'expertise, où des études techniques, environnementales et communautaires seront menées.

Nous en sommes actuellement à la phase de la sélection d'un site pour la mise en oeuvre de la GAP. Ce document fournit un aperçu des travaux que nous prévoyons mener au cours des cinq prochaines années, alors que nous concentrerons progressivement notre attention vers un site de prédilection pour l'établissement du dépôt.

La SGDN s'est résolument engagée en faveur de la sécurité et de la sûreté – la sécurité à long terme des gens et de l'environnement au regard du combustible nucléaire irradié et la sûreté pendant toutes les phases d'activité, du retrait des déchets des sites d'entreposage provisoire jusqu'à leur transport au dépôt géologique en profondeur, à leur mise en place dans le dépôt et au déclassement et à la surveillance à long terme du site du dépôt. Tous les aspects des travaux de la SGDN respecteront ou surpasseront les normes et exigences réglementaires fédérales et provinciales en vigueur pour la protection de la santé, de la sûreté et de la sécurité des humains et de l'environnement.

Ce plan de mise en oeuvre décrit le plan de travail qui garantira la sûreté.

Ce document fournit un aperçu des travaux que nous prévoyons mener au cours des cinq prochaines années, alors que nous concentrerons progressivement notre attention vers un site de prédilection pour l'établissement du dépôt.



À propos du plan canadien de gestion du combustible nucléaire irradié

Le Canada produit de l'électricité à l'aide de l'énergie nucléaire depuis plus de 50 ans. Le combustible nucléaire irradié est un sous-produit de ce processus. Il émet des radiations et constitue un risque pour la santé et la sécurité s'il n'est pas géré de manière appropriée. En pratique, le combustible nucléaire irradié demeurera indéfiniment dangereux.

Actuellement, approximativement 2,8 millions de grappes de combustible nucléaire irradié sont entreposées de manière sûre dans des installations de stockage provisoire qui doivent faire l'objet d'une gestion à long terme. On estime en 2017 que jusqu'à 5,2 millions de grappes de combustible irradié pourraient être produites pendant la durée de vie des centrales nucléaires existantes.

Le gouvernement du Canada, par le biais de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (2002), a confié la responsabilité de la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié canadien à la SGDN. La SGDN a été créée dans un but non lucratif par les principaux propriétaires canadiens de déchets de combustible nucléaire – Ontario Power Generation, Hydro-Québec et la Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick.

Le plan canadien, appelé la Gestion adaptative progressive (GAP), est le résultat d'un dialogue mené pendant trois ans avec les Canadiens (2002 à 2005); ceci est décrit en détail dans le document *Choisir une voie pour l'avenir – L'avenir de la gestion du combustible nucléaire irradié au Canada (Rapport d'étude final)*, publié en novembre 2005. La GAP est à la fois un système de gestion et une méthode technique.

Un survol de la Gestion adaptative progressive

Une méthode technique

- Confinement et isolement centralisés du combustible nucléaire irradié dans un dépôt géologique en profondeur
- Surveillance continue
- Possibilité de récupération
- Étape facultative d'entreposage à faible profondeur *

Un système de gestion

- Flexibilité dans l'échéancier et la méthode de mise en oeuvre
- Processus décisionnel progressif et adaptatif
- Adaptation aux progrès de la technologie et de la recherche, au savoir autochtone et aux valeurs sociétales
- Processus de sélection d'un site ouvert, inclusif et équitable pour trouver un hôte informé et consentant
- Engagement soutenu de la population et des collectivités tout au long de la mise en oeuvre

* L'entreposage provisoire à faible profondeur sur le site du dépôt géologique en profondeur est facultatif et ne fait pas actuellement partie du plan de mise en oeuvre de la SGDN.

Le système de gestion est fondé sur un processus de décision progressif et adaptatif soutenu par l'engagement du public et l'apprentissage continu. L'aboutissement de la méthode technique est la construction d'un dépôt où sera confiné et isolé à grande profondeur le combustible nucléaire irradié canadien dans une formation rocheuse appropriée. Un système de transport sûr et sécuritaire sera mis au point pour acheminer le combustible nucléaire irradié, des installations où il est actuellement entreposé sur une base provisoire, vers le site centralisé. Le projet comprend également la construction d'un Centre d'expertise où seront menées des études techniques, environnementales et communautaires.

En 2010, la SGDN a lancé un processus de sélection d'un site pour le dépôt : un site reposant sur une formation rocheuse propice et qui serait associé à un hôte informé et consentant. Le projet n'ira de l'avant qu'avec la participation à sa mise en oeuvre de la collectivité intéressée, des collectivités des Premières nations et métisses de la région et des collectivités environnantes, dans le cadre d'un partenariat. La collaboration, le partage du pouvoir de décision et le consentement sont les fondements du processus de sélection d'un site. Pour en savoir plus sur ce processus, veuillez visiter le www.nwmo.ca/sitingprocess.



Le projet n'ira de l'avant qu'avec la participation à sa mise en oeuvre de la collectivité intéressée, des collectivités des Premières nations et métisses de la région et des collectivités environnantes, dans le cadre d'un partenariat.

Principaux éléments du dépôt

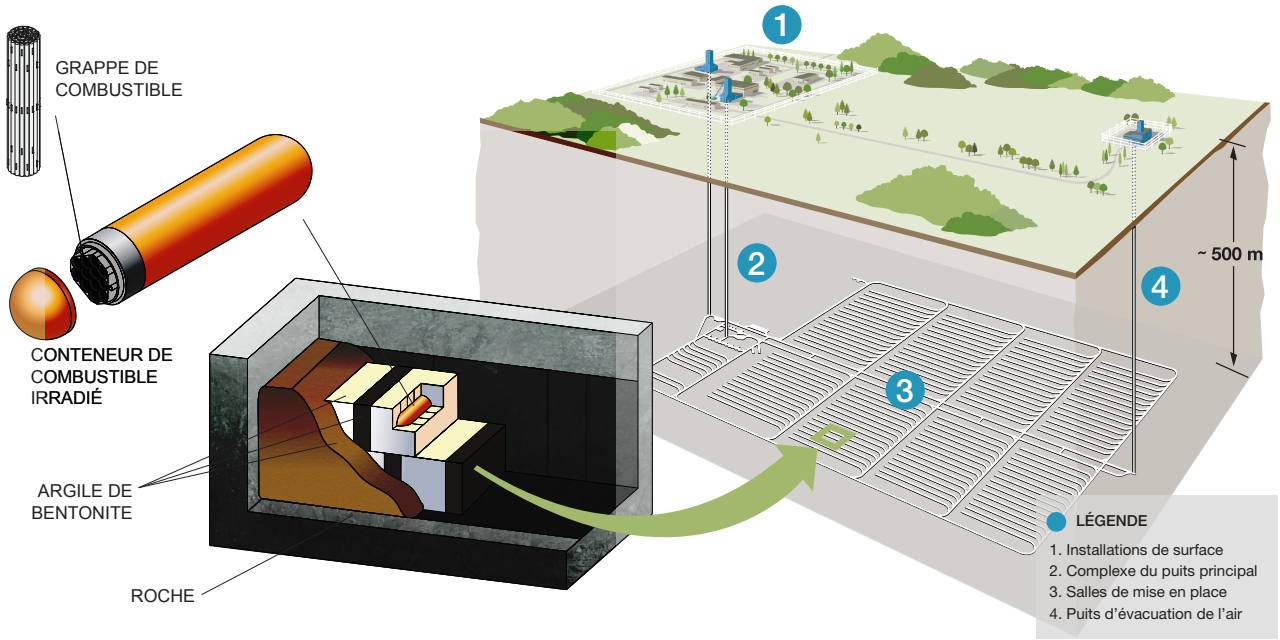
Le dépôt géologique en profondeur est un système à barrières multiples conçu pour le confinement et l'isolement à long terme sûrs du combustible nucléaire irradié. Il sera construit à une profondeur approximative de 500 mètres, une profondeur qui pourrait varier selon la géologie du site, et sera constitué d'un réseau de salles de mise en place où sera disposé le combustible nucléaire irradié.

Les installations de surface logeront les procédés et les équipements nécessaires à la réception, à l'inspection et au remballage du combustible irradié, à son déplacement vers le puits principal en vue de l'acheminer sous terre, ainsi qu'à sa mise en place dans le dépôt.

Avant d'être acheminé sous terre dans le dépôt, le combustible irradié sera placé dans des conteneurs spéciaux, qui seront eux-mêmes emprisonnés dans des boîtes tampons en bentonite dans un Centre d'emballage du combustible irradié. Une fois sous terre, ces boîtes tampons seront empilées (par exemple à deux de hauteur) dans la salle de mise en place horizontale et tous les espaces vides seront remplis de pastilles de bentonite.

Un solide dossier de sûreté devra être constitué pour démontrer que le projet, y compris le volet du transport, pourra être mis en oeuvre de manière sûre et qu'il pourra respecter ou surpasser les exigences de l'autorité de réglementation.

Pour une description plus complète du projet, voir *Description d'un dépôt géologique en profondeur et d'un Centre d'expertise pour le combustible nucléaire irradié canadien* à l'adresse www.nwmo.ca/backgrounders.



Centre d’expertise

Un Centre d’expertise sera établi en surface, dans la région choisie pour accueillir le dépôt géologique en profondeur, ou à proximité. La conception et l’utilisation du centre seront déterminées en collaboration avec les résidents de la région choisie. Le principal objectif du centre une fois le site déterminé sera de soutenir le programme pluriannuel d’essais et de vérifications techniques ainsi que la planification et les discussions qui se poursuivront avec les membres des collectivités. Il sera plus tard agrandi pour soutenir la construction et l’exploitation du dépôt géologique en profondeur.

Le Centre d’expertise sera le siège d’un programme actif de recherche technique et sociale et de démonstration technologique. Des scientifiques et autres spécialistes d’un large éventail de disciplines, dont les géosciences, le génie, et l’évaluation des incidences environnementales, socioéconomiques et culturelles y seront associés. Le centre deviendra un carrefour canadien et international d’échange de connaissances.



Voici une représentation possible d’un Centre d’expertise, tel que celui qui sera construit en surface, à proximité du dépôt. La conception et l’utilisation du centre seront déterminées en collaboration avec les résidents de la région.

Dialogue avec les Autochtones

La prise en compte du point de vue des Autochtones est un élément essentiel du travail de la SGDN. Ce système de valeurs se manifeste de plusieurs façons dans notre mise en oeuvre du projet de la Gestion adaptative progressive : la supervision assurée par notre équipe des relations avec les Autochtones, les avis sollicités auprès du Conseil des aînés et des jeunes, la formation à la culture autochtone offerte à tous les membres du personnel de la SGDN et à nos sous-traitants, les orientations fournies par la politique phare de la SGDN sur le savoir autochtone et l'engagement quotidien auprès des collectivités des Premières nations et métisses. Par ces intermédiaires, nous apprenons à voir les choses avec un regard neuf et à respecter le lien spirituel qu'ont les Autochtones avec l'environnement et le sentiment de responsabilité qu'ils éprouvent à son égard. Cet environnement englobe l'air, la terre, le feu, l'eau, les plantes, les remèdes, les animaux et les humains. Au cours des cinq prochaines années, nous continuerons de conjuguer le savoir autochtone et la science occidentale et de réfléchir à ce que nous apprenons par le biais des cérémonies et des enseignements traditionnels.



« Les activités de dialogue avec les Autochtones décrites dans la stratégie se distinguent par leur haut degré d'ouverture. J'apprécie l'importance que votre organisation accorde à la consultation des Autochtones et les efforts qu'elle déploie pour conjuguer le savoir traditionnel autochtone et la science occidentale. Je suis également heureuse de constater que le processus de sélection d'un site pour un dépôt de combustible nucléaire sera mené en collaboration avec les collectivités autochtones intéressées. Votre volonté de faire en sorte que les collectivités des Premières nations et métisses prennent part aux décisions rattachées au processus de sélection d'un site est d'une importance capitale pour le développement de relations à long terme fructueuses. »

– Sheilagh Murphy, sous-ministre adjointe,
Secteur des terres et du développement économique,
Affaires autochtones et du Nord Canada

Calendrier de planification

La cadence et la façon de progresser à travers le processus de sélection d'un site refléteront nécessairement une chronologie établie par les collectivités et par le temps requis pour compléter le processus rigoureux d'évaluation et de confirmation de la sûreté. Pour assurer une bonne planification des ressources et pour faire en sorte d'être prêts à entreprendre chaque phase des travaux, nous devons établir des hypothèses relatives au calendrier de mise en oeuvre du projet.

Le tableau suivant fournit un aperçu des prochains jalons prévus dans la mise en oeuvre du projet et permet de les situer par rapport aux jalons globaux du projet, passés et futurs.

Élaboration du plan canadien	2002	La SGDN est créée.
	2005	La SGDN réalise une étude de trois ans avec des personnes intéressées, dont des spécialistes, des peuples autochtones et le public canadien.
	2007	Le gouvernement du Canada choisit la Gestion adaptative progressive et charge la SGDN d'entreprendre sa mise en oeuvre.
Élaboration du processus de sélection d'un site	2008 à 2009	Des travaux sont menés avec des citoyens pour concevoir un processus de sélection d'un site centralisé de prédilection pour l'établissement d'un dépôt géologique en profondeur et d'un Centre d'expertise.
Choix d'un site à l'aide du processus de sélection d'un site	2010	Le processus de sélection d'un site est lancé. Il comprend un programme d'activités visant à fournir de l'information, à répondre à des questions et à sensibiliser les gens.
	2010 à 2013	Vingt-deux collectivités manifestent initialement un intérêt pour le projet. En collaboration avec les collectivités intéressées, la SGDN réalise des évaluations de présélection.
	2012 à 2015	Des études préliminaires sont menées pour évaluer plus avant les régions potentielles d'établissement. Les régions moins susceptibles de répondre aux exigences du projet sont éliminées du processus.
	2015 à 2022	La SGDN passe à une autre étape d'évaluation et entreprend des études sur le terrain. Les régions moins susceptibles de convenir sont éliminées du processus.
	2017	**À la fin de 2017, cinq collectivités participent toujours au processus de sélection d'un site. Le forage initial débute.**
	2018 à 2022	Le processus d'élimination et les études souterraines se poursuivent.
	2023	Un site unique de prédilection est choisi.
Vers la construction	2024	La caractérisation détaillée du site débute. La construction du Centre d'expertise débute.
	2028	Les demandes de permis sont présentées.
	2032	Le permis de construction est accordé (estimation).
Début de l'exploitation	2040 à 2045	L'exploitation du dépôt géologique en profondeur débute.

Objectifs stratégiques

Notre plan de mise en oeuvre pour les cinq prochaines années s'articule actuellement autour de huit objectifs stratégiques, comme le décrivent les pages qui suivent. Nos priorités évoluent au fur et à mesure que nous avançons dans le processus de sélection d'un site et que nous nous adaptons à tous les changements qui surviennent. L'année prochaine, vous constaterez que notre plan de travail aura progressé pour tenir compte de nos nouvelles priorités. Le tableau à la p. 28 illustre les priorités qui nous guideront jusqu'en 2019. Nos huit objectifs stratégiques sont :

1. **ÉDIFIER DES RELATIONS DURABLES ET ADAPTER LES PLANS**
2. **METTRE EN OEUVRE EN COLLABORATION LE PROCESSUS DE SÉLECTION D'UN SITE**
3. **DÉMONTRER LA SÛRETÉ ET LA FAISABILITÉ DU DÉPÔT ET DU SYSTÈME DE BARRIÈRES OUVRAGÉES**
4. **PLANIFIER LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION**
5. **AMÉLIORER LES CONNAISSANCES TECHNIQUES**
6. **ÉLABORER LES PLANS DE TRANSPORT**
7. **ASSURER LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE**
8. **ASSURER UNE BONNE GOUVERNANCE ET UNE BONNE REDDITION DES COMPTES**

1 ÉDIFIER DES RELATIONS DURABLES ET ADAPTER LES PLANS

Objectif : La SGDN édifiera des relations durables à long terme avec les Canadiens et les peuples autochtones du Canada intéressés et sollicitera leur participation à l'établissement des orientations futures d'une gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié. La SGDN continuera d'adapter les plans de gestion pour le combustible nucléaire irradié en tenant compte des nouvelles attentes et valeurs sociétales, des enseignements du savoir autochtone et des changements dans les politiques publiques.



De 2018 à 2022, les activités d'engagement viseront principalement à renforcer les relations déjà établies afin de soutenir la progression des programmes. L'engagement comprendra des activités telles que des séances d'information, des breffages, des projets conjoints et des partenariats, qui seront entreprises avec les administrations municipales, les gouvernements provinciaux, fédéral et autochtones ainsi que des personnes et organisations intéressées. La Société continuera de travailler avec le Conseil des aînés et des jeunes et le Forum municipal. La SGDN travaillera et apprendra également auprès des détenteurs du savoir autochtone et leur donnera des occasions de lui faire partager leurs connaissances.

Au cours des premières années de son mandat, une grande partie du travail de la SGDN consistait à élaborer des plans, des politiques et des processus en collaboration avec les Canadiens, en appui à la mise en oeuvre de la Gestion adaptative progressive (GAP). Nos activités d'engagement visaient principalement la population canadienne en général. Au fur et à mesure de la progression du processus de sélection d'un site lié à la mise en oeuvre de la GAP, le programme d'engagement a évolué pour viser plus directement les collectivités intéressées à en apprendre davantage sur le projet, les collectivités des Premières nations et métisses de la région et les collectivités environnantes.

La participation des jeunes demeure également une priorité, compte tenu de la nature à long terme du projet et de la nécessité d'assurer la transmission des connaissances entre les générations successives afin de soutenir la mise en oeuvre du projet.

La SGDN s'est dotée d'un certain nombre de politiques et de plans pour guider nos travaux, par exemple notre Politique concernant les Autochtones et notre Politique sur le savoir autochtone. Nous reconnaissons que des peuples autochtones sont présents dans toutes les régions du Canada où nous travaillerons. Nous reconnaissons, respectons et honorons le fait que les peuples autochtones – les peuples indiens, métis et inuits du Canada – jouissent d'un statut et de droits reconnus et proclamés dans l'article 35 de la *Loi constitutionnelle* (1982).

Nous sommes également guidées par un Cadre éthique et social évolutif dont l'origine remonte aux conversations menées au cours des phases initiales de nos travaux. Un des principes fondamentaux de la GAP est l'engagement à adapter les plans de gestion du combustible nucléaire irradié pour tenir compte des nouvelles attentes et valeurs sociétales, des enseignements du savoir autochtone, des progrès techniques réalisés et des changements apportés aux politiques publiques.

Les progrès réalisés dans le domaine technologique, notamment en ce qui concerne le recyclage ou le retraitement du combustible nucléaire irradié, pourraient également offrir des possibilités aux gouvernements et aux producteurs d'énergie. La SGDN rend régulièrement public les progrès que nous réalisons dans la mise en oeuvre de la GAP et la façon dont nous adaptons nos plans en fonction des informations obtenues dans le cadre de nos activités de dialogue et de notre lecture de l'environnement externe changeant.

Adaptation aux changements

Un des principes fondamentaux de la GAP est l'engagement à adapter les plans en fonction des attentes, des valeurs et des idées de la société. Par exemple, nous continuons de répondre à l'intérêt manifesté par certaines parties prenantes concernant la façon dont l'eau se comporte dans un milieu souterrain et la façon dont nous pourrions adapter nos plans pour tenir compte des déchets de combustible qui pourraient être générés un jour par des technologies émergentes.

En plus des activités décrites à la page précédente, de 2018 à 2022, la SGDN :

- Continuera de travailler à la sensibilisation des Canadiens et des peuples autochtones du Canada au regard de la mise en oeuvre de la GAP, du processus de sélection d'un site et de la SGDN ainsi que de tenir compte et de rendre publics les commentaires reçus de ces groupes;
- Aidera les jeunes à connaître et à comprendre le projet et à bâtir leur capacité future de prendre des décisions au sujet de la GAP;
- Informera les collectivités hôtes d'installations nucléaires au Canada sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre de la GAP, y compris sur la planification du transport futur du combustible nucléaire irradié depuis ces collectivités jusqu'au dépôt géologique en profondeur;
- Édifiera et maintiendra des relations avec :
 - les collectivités intéressées qui ont choisi de participer au processus de sélection d'un site, les collectivités des Premières nations et métisses de la région et les collectivités environnantes;
 - les organisations autochtones nationales, provinciales et régionales, pour les tenir au courant de la progression de la mise en oeuvre de la GAP et du processus de sélection d'un site;
 - un éventail d'associations municipales des différentes provinces, afin de mieux comprendre les points de vue des administrations locales et de travailler avec eux à la mise en oeuvre de la GAP;
 - le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations locales.
- Continuera de travailler avec les peuples autochtones potentiellement touchés, y compris avec les détenteurs du savoir autochtone, à prendre la mesure de la diversité des cultures, des langues, des pratiques et des approches des différentes collectivités autochtones; à recenser les territoires sacrés; à comprendre les lois, les pratiques et les utilisations du territoire traditionnelles; et à protéger l'environnement afin de soutenir la vitalité de ces collectivités;
- Travaillera à appliquer les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation, les conseils du Conseil des aînés et des jeunes et les sept enseignements sacrés que sont l'amour, la confiance, le partage, l'honnêteté, l'humilité, le respect et la sagesse afin d'ouvrir la voie à la réconciliation à l'égard de tous les aspects de la mise en oeuvre de la GAP;
- Approfondira nos connaissances sur les questions techniques et d'engagement telles que la récupération du combustible, la surveillance et la transmission intergénérationnelle du savoir en collaborant avec des universitaires intéressés et d'autres organisations canadiennes et étrangères et en échangeant avec eux l'expérience acquise dans ces domaines;
- Continuera d'effectuer le suivi des changements qui surviennent dans le paysage externe, tels que l'évolution des politiques énergétiques et environnementales et les incidences de la construction potentielle de nouveaux réacteurs nucléaires sur la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

2 METTRE EN OEUVRE EN COLLABORATION LE PROCESSUS DE SÉLECTION D'UN SITE

Objectif : La SGDN travaillera en collaboration avec les collectivités à la mise en oeuvre du processus qui permettra de choisir un site propice et sûr, au sein d'une région ayant un hôte informé et consentant, où établir le dépôt géologique en profondeur et le Centre d'expertise.

Au cours de la période allant de 2018 à 2022, il y aura une accélération des activités liées à la mise en oeuvre en collaboration du processus de sélection d'un site. Ces activités consisteront notamment à continuer de réduire le nombre de régions à l'étude, à avancer vers la mise en place de partenariats et à entreprendre des études souterraines par le biais de travaux de forage en profondeur.

Le choix d'un site approprié sera fait au terme d'une série d'étapes, conformément au plan canadien et au plan de route du processus de sélection d'un site établi en 2010.

Grâce au travail effectué avec les collectivités qui ont manifesté l'intérêt de participer au processus de sélection d'un site et au dialogue amorcé avec les collectivités des Premières nations et métisses et les collectivités environnantes, la nature et la forme des partenariats requis pour mettre en oeuvre ensemble le projet de la Gestion adaptative progressive (GAP) commencent à se préciser.

Une aide financière et des ressources sont fournies pour aider les collectivités à bâtir leurs capacités et à comprendre le projet, à tenir des discussions avec leurs résidents et ceux des collectivités voisines, à soupeser leur intérêt pour le projet et à participer à des discussions pour explorer l'idée d'un partenariat. Allant de l'avant, la SGDN commencera à investir dans le bien-être des collectivités en reconnaissance de leur participation et de leur contribution aux travaux menés sur le terrain.

Pour que la mise en oeuvre du processus de sélection d'un site réussisse, il faudra bien comprendre les priorités, les réalités politiques et les principaux acteurs à l'échelle régionale. Les collectivités intéressées, les collectivités des Premières nations et métisses et les collectivités environnantes réfléchissent actuellement aux effets environnementaux, sociaux, culturels et économiques potentiels du projet, ainsi qu'aux résultats des études de plus en plus détaillées qui sont effectuées. La participation des résidents du secteur environnant aidera à faire en sorte que tous les effets potentiels associés à la mise en oeuvre du projet à un endroit en particulier, qu'ils soient favorables ou défavorables, soient reconnus et pris en considération.

Au cours des prochaines années, le soutien technique lié au processus de sélection d'un site sera axé sur l'évaluation de l'aptitude des sites potentiels au moyen d'études d'évaluation géoscientifique et environnementale réalisées à proximité des collectivités intéressées. La SGDN s'est engagée à faire en sorte que le bien-être à long terme, ou la qualité de vie, de la collectivité et de la région soit favorisé en participant au projet.

La SGDN tient les gouvernements provinciaux au courant des nouveaux faits se rapportant à la GAP afin qu'ils soient prêts à soutenir l'intérêt des collectivités et à répondre aux questions touchant les terres de la Couronne ainsi que la réglementation et les approbations provinciales. Au cours du quinquennat visé par ce plan de mise en oeuvre, la SGDN prévoit continuer de présenter au besoin des demandes d'autorisations provinciales pour effectuer des travaux initiaux de forage exploratoire.

En plus des activités décrites à la page précédente, de 2018 à 2022, la SGDN :

- Travaillera à faire progresser les activités d'engagement et les études sur le terrain afin de pouvoir choisir un site de prédilection en 2023;
- Entreprendra des travaux limités de forage de trous de sonde et élargira les études sur le terrain pour éclairer l'évaluation géoscientifique, technique et environnementale ainsi que les facteurs de sûreté et les facteurs identifiés par les détenteurs du savoir autochtone dans les régions susceptibles de répondre aux exigences du projet;
- Continuera d'explorer les considérations liées à la sûreté technique par le biais d'évaluations illustratives de la sûreté post-fermeture du dépôt géologique en profondeur;
- Continuera de réduire le nombre de régions à l'étude au fil des évaluations en dressant continuellement un bilan avec les collectivités des constats tirés des évaluations. Les régions relativement peu susceptibles de pouvoir accueillir le projet seront éliminés;
- Continuera de développer des expositions et autres produits de communication en langage simple et outils audiovisuels pour soutenir les discussions, à l'échelle locale et régionale, sur la GAP et sur le processus de sélection d'un site.



3 DÉMONTRER LA SÛRETÉ ET LA FAISABILITÉ DU DÉPÔT ET DU SYSTÈME DE BARRIÈRES OUVRAGÉES

Objectif : La SGDN mettra à l'épreuve le système de barrières ouvragées (SBO) pour démontrer qu'il répond aux exigences de sûreté et qu'il peut être produit de manière efficace et efficiente.

L'aptitude du dépôt géologique en profondeur à confiner et isoler de manière sûre le combustible nucléaire irradié dépend des barrières ouvragées placées autour des déchets et de la barrière naturelle qu'offre la formation rocheuse dans laquelle le dépôt sera construit. Le site privilégié comprendra une formation rocheuse dotée de caractéristiques (géologiques, hydrogéologiques, chimiques et mécaniques) permettant d'assurer le confinement du combustible et l'efficacité à long terme du dépôt en respectant ou en surpassant les exigences réglementaires de la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Le dépôt sera conforme aux lignes directrices de l'Agence internationale de l'énergie atomique et à l'expérience acquise ailleurs dans le monde.

Au cours des cinq prochaines années, notre programme technique continuera de mettre au point la conception technique des éléments du dépôt et de démontrer leur efficacité. Des prototypes physiques des conteneurs de longue durée du dépôt seront fabriqués et mis à l'épreuve. Ces travaux incorporeront des pratiques de conception robustes et des technologies de fabrication éprouvées et démontreront la capacité de la SGDN à répondre aux exigences rigoureuses associées à l'environnement du dépôt. Les spécialistes travaillant à notre installation continueront d'étudier des technologies de fabrication et de mise à l'épreuve des prototypes.

Un des fondements de la Gestion adaptative progressive (GAP) est l'incorporation constante de nouvelles connaissances au processus décisionnel. La SGDN s'est engagée à réévaluer nos décisions lorsqu'il y a lieu, à nous réserver l'option de corriger le tir et à nous tenir prête à agir en fonction des nouvelles connaissances ou informations acquises. Comme le programme sera mis en oeuvre sur une longue période, plusieurs occasions se présenteront d'améliorer la sûreté et la performance, d'accroître l'efficacité, d'acquérir une meilleure compréhension et de réduire les incertitudes.

En plus des activités décrites à la page précédente, de 2018 à 2022, la SGDN :

- Préparera des évaluations préliminaires de la sûreté pour chaque site en incorporant les données recueillies par le biais des forages exploratoires et des études environnementales préliminaires de référence;
- Exploitera une installation de mise à l'épreuve et de démonstration de prototypes pour l'évaluation des barrières ouvragées;
- Continuera d'offrir des visites de notre installation de mise à l'épreuve aux principaux groupes de parties prenantes;
- Mettra à jour au besoin les modèles conceptuels et l'estimation du coût de la GAP et entreprendra la conception et la mise au point des systèmes de manutention du combustible irradié;
- Réalisera la conception, la fabrication et la mise à l'essai des prototypes de conteneurs pour le dépôt et des systèmes tampons et de mise en place;
- Fera réaliser par des pairs indépendants des examens des aspects et caractéristiques particuliers de la conception des barrières ouvragées et sollicitera des examens du programme de mise à l'essai du SBO;
- Maintiendra et améliorera les modèles pour l'évaluation de la sûreté, y compris pour l'écoulement des eaux souterraines, le rejet et le transport des radionucléides et les processus thermo-hydro-mécaniques couplés;
- Continuera d'approfondir notre compréhension scientifique des processus qui peuvent avoir une influence sur la sûreté du dépôt.



La SGDN s'est résolument engagée en faveur de la sécurité et de la sûreté – la sécurité à long terme des gens et de l'environnement au regard du combustible nucléaire irradié et la sûreté pendant toutes les phases d'activité, du retrait des déchets des sites d'entreposage provisoire jusqu'à leur transport au dépôt géologique en profondeur, à leur mise en place dans le dépôt et au déclassement et à la surveillance à long terme du site du dépôt.

Tous les aspects des travaux de la SGDN respecteront ou surpasseront les normes et exigences réglementaires fédérales et provinciales en vigueur pour la protection de la santé, de la sûreté et de la sécurité des humains et de l'environnement.

4 PLANIFIER LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION

Objectif : La SGDN poursuivra la planification et le renforcement des capacités en vue de la construction et de l'exploitation du dépôt géologique en profondeur et du Centre d'expertise associé.



Une fois le site de prédilection choisi pour le projet de la Gestion adaptative progressive (GAP), les activités s'intensifieront sur plusieurs fronts à l'échelle locale et régionale. Ces activités incluront un éventail d'activités de vérification et de démonstration. Des processus seront également lancés pour soutenir la construction et l'exploitation futures du dépôt géologique en profondeur et des installations de surface associées, y compris du Centre d'expertise.

La SGDN s'est engagée à travailler étroitement avec les collectivités pour entreprendre la planification de ces importantes futures phases des travaux. Dans le cadre de notre plan de travail couvrant la période 2018 à 2022, la SGDN continuera de travailler avec les collectivités participant au processus de sélection d'un site en vue d'amorcer d'importants travaux préparatoires à l'appui de cette expansion future des activités locales sur le site choisi. Les activités de planification menées pendant cette période porteront notamment sur les travaux de caractérisation détaillée du site, les demandes d'autorisation réglementaires ainsi que les phases de construction et d'exploitation du projet. Une bonne planification en amont permettra d'accélérer les travaux sur le terrain une fois le site de prédilection choisi et aidera les collectivités à se préparer à participer au projet via les emplois et services associés.

Se préparer pour le début des activités sur le site : Planifier les approbations réglementaires futures

La sûreté et la sécurité constituent le premier objectif de la SGDN au regard de la mise en oeuvre du projet de la GAP au nom des Canadiens. La SGDN devra démontrer que le projet respectera ou surpassera les rigoureuses exigences réglementaires établies pour protéger la santé, la sûreté et la sécurité de la population et de l'environnement et que le Canada pourra remplir ses engagements internationaux.

La SGDN préparera des plans et processus exhaustifs et de grande qualité pour encadrer la réalisation des investigations de sites et des études techniques connexes en se fondant sur les exigences municipales, provinciales et fédérales s'appliquant au projet. À cet égard, nous nous tenons au courant de tous les changements réglementaires qui sont pertinents au projet. Par exemple, le processus d'évaluation environnementale fédéral fait actuellement l'objet d'une révision majeure liée à l'introduction d'un processus d'évaluation des impacts. À compte de la date de publication du présent plan de mise en oeuvre, ce nouveau processus aura été présenté au Parlement et se trouvera en cours de procédure législative, laquelle pourrait durer plusieurs mois.

Encadrement réglementaire

La mise en oeuvre d'un dépôt géologique en profondeur est de compétence fédérale et sera réglementée en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (*LSRN*) et des règlements connexes. La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), en tant qu'organisme indépendant de réglementation au Canada, surveille l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de protéger la santé, la sûreté et la sécurité des Canadiens et de l'environnement et de s'assurer que le Canada remplit ses engagements internationaux au regard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. La CCSN a aussi comme mandat la diffusion publique d'informations scientifiques, techniques et réglementaires objectives.

En vertu de l'article 26 de la *LSRN*, les activités associées à une installation nucléaire ne peuvent avoir lieu sans l'obtention d'un permis de la CCSN. Le dépôt où sera stocké le combustible nucléaire irradié canadien sera soumis au système exhaustif d'autorisation de la CCSN, lequel s'appliquera à la vie utile entière du dépôt, de la préparation du site à la construction, à l'exploitation, au déclassement (fermeture et post-fermeture) et à l'abandon (délivré du système d'autorisation de la CCSN) de l'installation.

Avec cette approche progressive, chacune des étapes du cycle de vie du dépôt nécessitera l'obtention d'un permis. Le processus d'obtention d'un permis de « préparation du site » sera lancé par la SGDN. La SGDN présentera une demande pour un Permis de préparation de l'emplacement (et possiblement de construction) à la CCSN. Aucune décision par la CCSN concernant le dépôt ne sera prise avant que l'évaluation environnementale n'ait été complétée avec succès, suivant le processus établi par la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (actuellement en cours de révision). De plus amples informations sur le processus d'autorisation de la CCSN sont disponibles au www.nuclearsafety.gc.ca.

Le transport du combustible nucléaire irradié est réglementé conjointement par la CCSN et Transports Canada.

Bien que la CCSN soit la principale autorité en matière d'octroi de permis, elle administre son système en coopération avec des ministères et d'autres organismes fédéraux et provinciaux responsables de domaines comme la santé, l'environnement, le transport et la main-d'oeuvre.

Développer les capacités et les possibilités d'emploi à l'échelle locale

Le projet de la GAP est un projet national d'infrastructure de grande envergure qui aura des retombées économiques considérables dans la région où il sera établi, y compris des emplois dans la collectivité initialement engagée dans le processus, dans les collectivités des Premières nations et métisses de la région et dans la province hôte. Il s'agit d'un projet multigénérationnel qui sera développé et mis en oeuvre en plusieurs phases au cours d'une période de 150 ans ou plus. Ce projet générera des centaines d'emplois directs et indirects et créera de nouvelles occasions pour des scientifiques, des ingénieurs, des gens de métier et d'autres types de travailleurs.

Le nombre d'emplois générés pour les résidents de la région dépendra du lieu d'établissement du dépôt et des capacités des collectivités du secteur, de la région économique et de la province. La SGDN cherchera à maximiser les possibilités d'emplois des collectivités locales et à renforcer leur capacité à s'approprier les emplois liés au projet.

En plus des activités décrites ci-dessus et à la page précédente, de 2018 à 2022, la SGDN :

- Élaborera des plans de travail et évaluera les ressources requises pour poursuivre les activités de caractérisation détaillée du site, les évaluations environnementales, la conception technique ainsi que la préparation du dossier de sûreté pour la région d'établissement choisie en appui au processus futur d'autorisation réglementaire;
- Définira plus avant la conception et la portée du Centre d'expertise national qui sera construit dans la région d'établissement choisie;
- Continuera de renforcer sa présence locale en personnel dans les régions potentielles d'établissement en augmentant ses effectifs locaux et fournira des possibilités de contrats à l'échelle locale pour la réalisation du projet;
- Investira dans le développement des compétences et des capacités des jeunes et autres membres des collectivités municipales et des collectivités des Premières nations et métisses participant au processus de sélection d'un site afin de les préparer à s'approprier les emplois associés aux futures phases du projet de la GAP ou à d'autres projets d'envergure dans la région;
- Continuera d'interagir avec la CCSN, conformément aux dispositions d'une entente spéciale conclue relativement à la période préalable à la demande des permis nécessaires. Les activités couvertes par cette entente comprennent la présentation de comptes rendus à la CCSN sur la progression de la mise en oeuvre de la GAP.

5 AMÉLIORER LES CONNAISSANCES TECHNIQUES

Objectif : La SGDN améliorera continuellement ses connaissances techniques en collaboration avec des universités et des partenaires étrangers et adaptera ses plans conformément aux meilleures pratiques internationales.

En appui à la Gestion adaptative progressive (GAP), la SGDN contribue aux meilleures pratiques et à l'expérience dans la mise en oeuvre de projets au Canada et ailleurs dans le monde et en profite également. La SGDN continue de participer aux activités de l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour échanger des informations dans des domaines comme l'élaboration des dossiers de sûreté.

Nous participons également à des projets de recherche internationaux. Les responsables du programme technique de la GAP participent à des projets de recherche menés en collaboration avec des organismes internationaux et des organisations semblables de pays étrangers, tels que la Suède, la Suisse, la Finlande, la France, la Corée, le Japon et le Royaume-Uni. Les partenariats avec d'autres organisations de gestion des déchets radioactifs permettent à la SGDN de promouvoir la coopération internationale en matière de recherche-développement technologique, de tirer profit de l'expérience étrangère et de se tenir au fait des progrès réalisés dans les domaines des géosciences et de l'élaboration de dossiers de sûreté pour diverses formations rocheuses hôtes.

Les partenariats de recherche avec les universités jouent également un rôle important en ce qu'ils permettent à la SGDN de s'assurer que ses travaux techniques s'appuient sur des fondements scientifiques rigoureux.

La SGDN fait régulièrement état des connaissances que nous acquérons dans le contexte plus large auquel se rapportent nos travaux. Nous maintenons notamment un dossier de suivi des progrès réalisés dans le retraitement du combustible nucléaire irradié et dans les technologies de remplacement pour la gestion du combustible nucléaire irradié (www.nwmo.ca/adaption). Nous assurons aussi un suivi des quantités et des types de combustible nucléaire irradié qui pourraient potentiellement être produits pour en tenir compte dans notre conception du dépôt (www.nwmo.ca/howmuchfuel).

En plus des activités décrites à la page précédente, de 2018 à 2022, la SGDN :

- Mènera des travaux, en collaboration avec des universités canadiennes et étrangères, visant à mieux comprendre les processus pertinents et en présentera les résultats dans des articles de revues, des documents de conférence et des rapports techniques;
- Continuera de collaborer à l'installation, à la surveillance et à l'analyse des expériences menées au projet du Laboratoire rocheux du Mont Terri et du Site d'essais de Grimsel, tous deux en Suisse, en partenariat avec des chercheurs de la Suisse, de la France, de l'Espagne, de l'Allemagne, de la Belgique et des États-Unis;
- Continuera de participer à des conférences et à des ateliers nationaux et internationaux parrainés par des organismes tels que la Société nucléaire canadienne, l'AEN et l'Agence internationale de l'énergie atomique, y compris aux activités du Comité sur la gestion des déchets radioactifs et du Groupe d'intégration sur le dossier de sûreté de l'AEN de l'OCDE, au Projet de base de données thermodynamiques de l'AEN et au forum international BIOPROTA sur la modélisation de la biosphère pour les installations de gestion des déchets radioactifs;
- Continuera de tenir son Symposium annuel sur les géosciences, où se réunissent des chercheurs universitaires et de l'industrie;
- Continuera de soutenir, en collaboration avec le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), des étudiants aux cycles supérieurs par le biais du Programme de bourses d'études supérieures à incidence industrielle du CRSNG.



6 ÉLABORER LES PLANS DE TRANSPORT

Objectif : La SGDN établira des plans de transport du combustible nucléaire irradié qui seront sûrs, sécuritaires et socialement acceptables.

Le transport du combustible nucléaire irradié est un élément important du projet de la Gestion adaptative progressive (GAP), puisque le combustible nucléaire irradié sera acheminé depuis les sites actuels provisoires d'entreposage jusqu'au dépôt.

Selon les modalités du processus de sélection d'un site, un itinéraire de transport doit déjà exister ou pouvoir être aménagé. La planification et l'évaluation du système de transport doivent pleinement tenir compte des exigences réglementaires encadrant le transport sûr du combustible nucléaire irradié entre plusieurs provinces. Sur le plan technique, il est possible de transporter le combustible nucléaire irradié de manière sûre et sécuritaire, la protection radiologique étant assurée par de robustes colis de transport.

Au-delà des exigences techniques, l'acceptation sociale et le bien-être des collectivités constituent des éléments importants à prendre en considération dans le choix des itinéraires de transport. Par conséquent, la SGDN devra démontrer la sûreté et la sécurité de tout système de transport aux autorités de réglementation et aux citoyens avant que le transport du combustible nucléaire irradié vers le dépôt puisse débuter. La SGDN accorde une grande importance à la question du transport dans nos activités de dialogue afin de bien comprendre les considérations, les questions et les préoccupations de la société.

En plus des activités décrites à la page précédente, de 2018 à 2022, la SGDN :

- Entreprendra des études sur la logistique du transport ainsi que des évaluations des risques posés par le transport;
- Tiendra compte du transport routier et ferroviaire dans son examen de divers modèles de colis de transport du combustible irradié;
- Cherchera à obtenir auprès de la Commission canadienne de sûreté nucléaire des certificats d'approbation de la conception des colis de transport routier et ferroviaire, selon les besoins;
- Poursuivra le dialogue entrepris avec les collectivités municipales et les collectivités des Premières nations et métisses situées à proximité des régions d'établissement potentiel et avec les associations municipales et les organisations autochtones concernant la façon d'aborder les communications liées aux plans de transport; consultera les collectivités qui se trouvent le long de corridors potentiels de transport du combustible nucléaire irradié;
- Mènera des activités de dialogue et emploiera des techniques de recherche sur les attitudes du public pour sonder le public sur sa compréhension du projet, ses questions et ses préoccupations;
- Élaborera un Cadre de planification du transport en nous fondant sur les commentaires reçus et en publiera une version préliminaire aux fins de dialogue public, d'amélioration et de confirmation;
- Continuera d'examiner l'expérience et les meilleures pratiques dans le transport de matières dangereuses, y compris le transport des déchets nucléaires au Canada et à l'étranger, pour tirer les leçons qui s'appliqueraient à la GAP.



7 ASSURER LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Objectif : La SGDN fera en sorte que les fonds nécessaires à la gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié canadien soient disponibles.

Les Canadiens s'attendent à ce que les fonds nécessaires à la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié soient disponibles au moment voulu. Les mesures prises satisfont à cette exigence. Ce projet est financé par les propriétaires du combustible nucléaire irradié au Canada. Ces compagnies assument les coûts de fonctionnement annuels de la SGDN pendant toute la période préalable à la construction et versent par ailleurs annuellement des contributions à des fonds en fiducie. Ces fonds ne pourront être utilisés que lorsqu'un permis de construction aura été délivré. Les sommes accumulées dans ces fonds en fiducie (4,2 milliards $) sont suffisantes pour couvrir les coûts post-autorisation de la Gestion adaptative progressive (GAP) imputables au combustible nucléaire irradié déjà produit au pays.

La SGDN a comme responsabilité de déterminer, selon toute vraisemblance, quels coûts devront être assumés pendant la durée du projet et de prévoir des fonds pour couvrir les dépenses associées à des événements inattendus. Nous avons également comme responsabilité de concevoir un système qui permettra de recueillir suffisamment de fonds auprès des producteurs de déchets et de protéger ces fonds afin que le projet puisse être réalisé dans diverses circonstances sociales et économiques et à l'intérieur des délais voulus.

Le gouvernement fédéral assure une surveillance par l'entremise du ministre des Ressources naturelles. Les états financiers vérifiés sont présentés au ministre dans le Rapport annuel de la SGDN. De plus, les états financiers vérifiés des fonds en fiducie établis par les propriétaires des déchets doivent être présentés annuellement au ministre.

L'estimation du coût de la GAP tient compte des coûts de conception, de construction et d'exploitation d'une installation à long terme, laquelle comprend un dépôt géologique en profondeur et un Centre d'expertise, ainsi que des coûts liés au transport du combustible nucléaire irradié jusqu'au dépôt. L'entreposage provisoire sur les sites des réacteurs est financé individuellement par les propriétaires des déchets et n'est par conséquent pas pris en compte dans l'estimation du coût de la GAP.

La SGDN a réalisé une mise à jour complète de cette estimation de coût en 2016. Le coût définitif du projet dépendra de plusieurs facteurs, dont le volume de combustible nucléaire irradié à gérer, l'emplacement de l'installation, les infrastructures environnantes, le type de formation rocheuse et ses caractéristiques, la conception du dépôt et la période pendant laquelle le site sera surveillé après les opérations de stockage du combustible nucléaire irradié.

Le Canada compte actuellement environ 2,8 millions de grappes de combustible nucléaire irradié et il continue d'en produire afin de générer de l'électricité. Le nombre définitif de grappes à gérer pourrait se chiffrer entre 3,6 et 5,4 millions, selon certains facteurs tels que la longévité et la productivité des réacteurs nucléaires et les décisions qui seront prises concernant la réfection des réacteurs. Si de nouveaux réacteurs sont construits, ce nombre pourrait s'élever à 7,2 millions de grappes.

Aux fins de planification, notre estimation du coût est basée sur une quantité prévue d'approximativement 5,2 millions de grappes de combustible. En nous fondant sur cette quantité, le coût du cycle de vie entier de la GAP – du début du processus de sélection d'un site, en 2010, jusqu'à l'achèvement du projet – sera de 23 milliards $ (en dollars de 2015). Cette somme couvre plusieurs décennies d'activités du cycle de vie.

Il est aussi important de déterminer en dollars d'aujourd'hui la somme requise pour financer le projet, afin que les fonds nécessaires soient disponibles dès maintenant et jusqu'à la conclusion du projet. Le financement requis (en utilisant la valeur actuelle établie au 1er janvier 2018) pour gérer 5,2 millions de grappes de combustible à partir de 2018 est de 8,9 milliards $. Cette somme tient compte des revenus d'investissement attendus et ne comprend pas les frais déjà payés.

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (*LDCN*)

La planification, l'élaboration et la mise en oeuvre du projet de la GAP sont financées par les principaux propriétaires de combustible nucléaire irradié au Canada : Ontario Power Generation, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, Hydro-Québec et Énergie atomique du Canada limitée (ÉACL). En vertu de la *LDCN* (2002), chacune de ces quatre sociétés est tenue d'établir un fonds en fiducie géré de manière indépendante et d'y verser des contributions annuelles pour faire en sorte que l'argent requis pour financer le projet soit disponible au moment voulu.

La *LDCN* comprend des dispositions explicites qui visent à garantir que les fonds en fiducie seront conservés en toute sécurité et qu'ils seront utilisés uniquement pour le but prévu.

Conformément à la *LDCN*, des fonds en fiducie doivent être maintenus et les principaux producteurs de déchets doivent y verser chaque année une contribution calculée à partir de la formule révisée de financement. À la fin de 2017, le solde de ces fonds en fiducie s'élevait à 4,2 milliards $.

En plus des activités décrites à la page précédente, de 2018 à 2022, la SGDN :

- Évaluera annuellement tous les facteurs qui ont une incidence sur l'estimation des coûts et les exigences de financement de la GAP;
- Continuera de publier les états financiers vérifiés des fonds en fiducie pour les déchets de combustible nucléaire, établis par les sociétés membres et ÉACL, tels qu'ils sont fournis par les institutions financières (voir www.nwmo.ca/trustfunds) et de fournir des mises à jour pour confirmer qu'elles sont en mesure de faire face à leurs obligations financières;
- Surveillera tous les faits nouveaux liés à la construction de nouveaux réacteurs et à d'éventuels nouveaux propriétaires de combustible nucléaire irradié, en utilisant des principes appropriés pour la mise à jour de la formule de financement selon les circonstances qui se présenteront;
- Réalisera la prochaine mise à jour complète de l'estimation du coût de la GAP (2021).

L'estimation du coût de la GAP tient compte des coûts de conception, de construction et d'exploitation d'une installation à long terme, laquelle comprend un dépôt géologique en profondeur et un Centre d'expertise, ainsi que des coûts liés au transport du combustible nucléaire irradié jusqu'au dépôt. L'entreposage provisoire sur les sites des réacteurs est financé individuellement par les propriétaires des déchets et n'est par conséquent pas pris en compte dans l'estimation du coût de la GAP.

8 ASSURER UNE BONNE GOUVERNANCE ET UNE BONNE REDDITION DES COMPTES

Objectif : La SGDN maintiendra une structure de gouvernance responsable qui permettra au public canadien d'avoir confiance dans ses travaux.

La gouvernance de la SGDN comprend les organisations membres, le Conseil d'administration et le Conseil consultatif. La SGDN doit se conformer aux exigences de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (*LDCN*) et agit sous la surveillance du ministre des Ressources naturelles. La mise en oeuvre par la SGDN d'un dépôt pour la Gestion adaptative progressive (GAP) sera à terme réglementée en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et ses règlements d'application, qui visent à protéger la santé, la sûreté et la sécurité des Canadiens et l'environnement et à garantir que le Canada respecte ses engagements internationaux à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

MEMBRES

Ontario Power Generation, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et Hydro-Québec sont les membres fondateurs de la SGDN. La convention d'affiliation et les règlements généraux définissent les rôles et les responsabilités des membres par rapport aux objectifs de la *LDCN* et le mandat de mise en oeuvre de la SGDN. La SGDN fait régulièrement rapport à nos sociétés membres.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est chargé de la surveillance et d'exercer un leadership au regard de l'élaboration des orientations stratégiques de la Société. Les membres du Conseil d'administration sont nommés par les sociétés membres. Le Conseil d'administration est actuellement formé de neuf personnes représentant un large éventail de compétences reliées à l'industrie nucléaire, et à d'autres domaines, y compris la culture autochtone et la gestion financière.

CONSEIL CONSULTATIF

En vertu de la *LDCN*, le Conseil d'administration doit s'adjoindre un Conseil consultatif chargé d'examiner les travaux de la SGDN et de les commenter dans les rapports triennaux de la SGDN. En plus de remplir ses obligations en matière de présentation de rapports prévues par la Loi, le Conseil consultatif rencontre régulièrement la haute direction de la SGDN, suivant de près le déroulement des plans et activités de l'organisation et fournissant des conseils et avis de manière continue. À tout moment, le Conseil consultatif peut choisir de se rencontrer à huis clos. Le Conseil d'administration a constitué le Conseil consultatif en 2002 et la composition du Conseil consultatif est régulièrement renouvelée depuis ce temps.

La composition du Conseil consultatif reflète un large éventail de domaines d'expertise, liés notamment à la géotechnique, au génie chimique, au génie nucléaire, à l'engagement, aux affaires publiques, aux relations avec les collectivités hôtes d'installations nucléaires, à l'environnement, au développement durable, au droit, aux sciences politiques, aux affaires municipales et relations gouvernementales, aux relations avec les Autochtones, au savoir autochtone et à la recherche sur les collectivités. Les membres du Conseil consultatif actuel possèdent de bonnes connaissances dans le domaine de la gestion des déchets nucléaires et ont une expérience de travail avec les citoyens et les collectivités sur des questions de politiques publiques très variées.

SYSTÈME DE GESTION

La SGDN exploite un système intégré de gestion des activités qui soutiennent la gestion à long terme des déchets nucléaires. Dans le cadre de notre plan visant à assurer l'excellence de notre gouvernance et la reddition de comptes à cet égard, la SGDN maintient des certifications relatives aux normes ISO 9001:2008 pour la qualité, ISO 14001:2004 pour l'environnement et CSA Z1000:2015 pour la gestion de la santé et de la sécurité au travail.

En plus de maintenir notre conformité à ces normes, le système de gestion de la SGDN a été amélioré pour répondre aux exigences de la norme CSA N286-12, Exigences relatives au système de gestion des installations nucléaires, qui comprend les installations de gestion de déchets nucléaires. Le système intégré de gestion de la SGDN garantit que nous sommes bien outillées pour mettre en oeuvre notre vision. L'accent mis sur la protection des personnes est entièrement conforme au principe de gestion de la norme CSA N286-12, selon lequel la sûreté doit constituer le fondement premier de toute décision et de toute action.

EXAMENS TECHNIQUES INDÉPENDANTS

La SGDN continuera de solliciter des avis et des commentaires sur notre programme technique de la part d'experts externes. Comme les activités du programme technique continuent d'évoluer de la recherche à la conception, à la fabrication et à la démonstration, les examens techniques portent de plus en plus sur des aspects et éléments précis de la conception. Les résultats de ces examens contribueront à orienter le programme technique et à informer les parties prenantes de la SGDN.

EXAMENS PAR DES PAIRS

La SGDN continuera de trouver des occasions de soumettre l'examen de ses travaux à des pairs et de solliciter des commentaires indépendants, y compris de la part du Groupe d'examen géoscientifique de la Gestion adaptative progressive (GEG-GAP). Cela améliorera la conception et l'exécution du programme, contribuera à la qualité globale du programme et contribuera à accroître la confiance du public dans les plans de mise en oeuvre et les décisions de la SGDN.

REDDITION DE COMPTES

La SGDN se conforme à des normes très élevées en matière de reddition de comptes afin de démontrer la sécurité, l'intégrité, l'excellence, la collaboration, la responsabilité et la transparence dans la mise en oeuvre de la GAP. La SGDN fait régulièrement rapport sur nos progrès, particulièrement en réponse aux commentaires des Canadiens et aux changements dans l'environnement externe.

La *LDCN* oblige la SGDN à publier des rapports annuels et triennaux. Dans chaque cas, les rapports doivent être présentés en même temps au ministre des Ressources naturelles et au public. Le ministre doit déposer les rapports au Parlement et formuler une déclaration sur chacun des rapports.

ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

La SGDN continuera d'aider le Canada à satisfaire à ses obligations internationales reliées à la *Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs* (*Convention commune*). En vertu de la *Convention commune*, le Canada doit démontrer qu'il respecte ses engagements internationaux sur la gestion sûre des déchets radioactifs et du combustible nucléaire irradié. La SGDN contribuera prochainement aux rapports présentés par le Canada à la Convention de 2018.

Nos nouvelles priorités de planification

Nous sommes résolus à respecter notre engagement à mener à bien le plan de travail décrit dans ce document. Plus le processus de sélection d'un site avance, plus nos objectifs deviennent tangibles et plus notre conception se précise. L'année prochaine, le plan de travail décrit dans le plan de mise en oeuvre correspondra à un ensemble révisé de priorités. La figure suivante illustre les priorités qui nous guideront jusqu'en 2019.

DÉTERMINER UN SITE DE PRÉDILECTION



Un site unique pour le dépôt géologique en profondeur

Conception technique

- Concevoir et fabriquer des prototypes et démontrer l'efficacité du système de barrières ouvragées
- Adapter la conception de l'installation aux sites envisagés, mettre à jour l'estimation du coût du cycle de vie et confirmer l'efficacité du système de barrières ouvragées

Évaluation des sites

- Réaliser les analyses par rapport aux forages exploratoires et des études environnementales de référence préliminaires sur les sites envisagés pour le dépôt
- Concevoir des évaluations intégrées des sites qui prennent en compte la conception technique du dépôt, les aspects géoscientifiques, l'environnement et la sûreté à l'appui de l'évaluation des sites

Sûreté

- Élaborer des études de cas préliminaires propres aux sites envisagés
- Maintenir des accords de collaboration et participer au besoin à des projets internationaux conjoints

Mobilisation

- Élaborer une stratégie de gestion des ressources humaines, gérer la visibilité publique croissante et mettre en place des systèmes de TI et autres éléments d'infrastructure de soutien
- Progresser dans la planification du Centre d'expertise

Autorisation

- Élaborer et mettre en oeuvre une stratégie d'obtention des autorisations et approbations réglementaires requises

Dialogue

- Progresser dans la mise en oeuvre du dialogue et des études sur le terrain afin d'identifier un site de prédilection en 2023
- Établir des accords de partenariat avec des collectivités

Transport

- Progresser dans la mise en oeuvre du dialogue avec les parties prenantes et réaliser des travaux techniques visant à rehausser le niveau de confiance

Glossaire

Combustible nucléaire irradié : désigne les grappes de combustible usé retirées d'un réacteur à fission nucléaire commercial ou de recherche. Le combustible nucléaire irradié est classé déchet radioactif de haute activité.

Dépôt géologique en profondeur : une installation pour le stockage profondément sous terre du combustible nucléaire irradié, où des barrières tant naturelles qu'ouvragées le confinent et l'isolent des humains et de l'environnement. Sa conception peut permettre le retrait du combustible nucléaire irradié.

Gestion à long terme du combustible nucléaire irradié : comprend le confinement et l'isolement des substances radioactives. La radioactivité diminue substantiellement avec le temps, principalement en raison de la désintégration des radionucléides à vie courte. La radioactivité du combustible nucléaire irradié diminue jusqu'à environ un pour cent de sa valeur initiale au bout d'un an, à environ 0,1 pour cent après 10 ans et à environ 0,01 pour cent au bout de 100 ans. Après environ un million d'années, la radioactivité du combustible nucléaire irradié est sensiblement équivalente à celle de l'uranium naturel.

Grappe de combustible : utilisée dans les réacteurs nucléaires CANDU, elle est fabriquée en agglomérant de l'oxyde d'uranium pour en faire des pastilles. Les pastilles sont insérées dans des tubes en zircaloy (alliage du métal zirconium), lesquels sont soudés pour constituer une grappe de tubes, autrement dit, une grappe de combustible. Chaque grappe contient environ 1000 pastilles d'oxyde d'uranium.

Installation facultative d'entreposage souterrain à faible profondeur : consisterait en la construction d'une installation d'entreposage au sein d'une caverne rocheuse à faible profondeur sur le site choisi pour le dépôt géologique en profondeur. Cette installation est prévue comme option dans la Gestion adaptative progressive (GAP). Il n'est pas prévu que cette option sera requise et elle n'est pas envisagée dans le plan de mise en oeuvre actuel.

Récupérabilité : la possibilité de retirer le combustible nucléaire irradié de l'endroit où il a été placé. La récupérabilité est un élément important de la GAP et a été incorporée sous la direction des Canadiens. Elle fait partie d'une approche de gestion des risques qui permettrait de prendre des mesures correctives si le dépôt ne fonctionnait pas comme prévu ou si un jour de nouvelles technologies permettant d'améliorer considérablement la sûreté de la gestion à long terme du combustible irradié étaient mises au point. Même si la GAP prévoit que le combustible nucléaire irradié sera récupérable, le processus de récupération posera un défi de plus en plus grand à mesure que les conteneurs de combustible irradié seront scellés dans les salles de mise en place et que, plusieurs années plus tard, les tunnels et puits d'accès seront remblayés et scellés.

Sûreté : la protection des individus, de la société et de l'environnement contre les effets dommageables ou dangereux du combustible nucléaire irradié, maintenant et pour l'avenir.

Note sur la terminologie utilisée : Dans ce document, nous employons les termes *autochtones*, *Premières nations* et *Métis*. Notre intention est d'honorer et de respecter les gens, les nations et les collectivités, ainsi que les conceptions ancestrales et contemporaines qu'ils peuvent avoir.

Ce qu'on nous a dit

En septembre 2017, la SGDN a publié *Mise en oeuvre de la Gestion adaptative progressive 2018 à 2022 – Version préliminaire pour examen public*, une ébauche de notre plan stratégique quinquennal. Cette ébauche décrivait l'approche adoptée par le Canada pour assurer la gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié canadien ainsi que la façon dont la SGDN entend travailler au cours de la période allant de 2018 à 2022.

Le document a été diffusé par la poste et par courriel à plus de 3000 personnes et organisations qui avaient exprimé un intérêt pour le projet de la Gestion adaptative progressive (GAP). Il a également été utilisé par notre personnel et nos sous-traitants comme référence aux discussions menées dans les collectivités, lors d'événements et avec les personnes participant au processus de sélection d'un site. Nous l'avons affiché sur notre site Web (www.nwmo.ca) et sur LinkedIn, conjointement avec une invitation à fournir des commentaires en présentant un mémoire, en envoyant une lettre ou un courriel ou en remplissant le formulaire de commentaires.

Nous avons accepté les commentaires de la fin du mois de septembre au mois de novembre 2017.

Nous avons reçu des réactions de la part de nombreuses personnes – certaines représentant des organisations et d'autres parlant en leur nom personnel. La plupart des répondants provenaient de collectivités participant au processus de sélection d'un site. Les commentaires nous sont parvenus de l'Ontario, du Québec, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick.

Ces pages présentent un résumé des suggestions fournies et de la façon dont nous nous en sommes servis pour rédiger la version définitive de *Mise en oeuvre de la Gestion adaptative progressive 2018 à 2022*.

Nous sommes reconnaissants des commentaires et des suggestions que nous recevons sur notre programme de travail et nos plans. Ces échanges sont essentiels à une mise en oeuvre en collaboration du plan canadien de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

Ces pages présentent un résumé des suggestions fournies et de la façon dont nous nous en sommes servis pour rédiger la version définitive de *Mise en oeuvre de la Gestion adaptative progressive 2018 à 2022*.

Nous sommes reconnaissants des commentaires et des suggestions que nous recevons sur notre programme de travail et nos plans.

Plusieurs thèmes se sont dégagés des suggestions et des commentaires reçus.

Remarques favorables

Nous avons reçu des remarques globalement favorables au sujet du processus de la GAP et de notre plan stratégique pour les cinq prochaines années.

En particulier, l'efficacité du programme d'engagement de la SGDN a été jugée favorablement. Les répondants ont généralement été satisfaits de constater que nous entretenions des relations soutenues et respectueuses avec les membres des collectivités autochtones et municipales où nous travaillons. Nous avons entendu que les comités de liaison communautaires étaient bien administrés et très déterminés à favoriser la bonne marche du processus d'apprentissage. Un répondant a souligné que les représentants de la SGDN dans sa collectivité étaient « extrêmement professionnels, renseignés et courtois. »

L'importance de la clarté des communications

Nous avons reçu des éloges sur le nouveau format, plus concis, de la version préliminaire du plan de mise en oeuvre, qui a été jugée facile à examiner par les répondants.

Un répondant a indiqué que la « Gestion adaptative progressive » était un très bon processus, mais qu'il souhaiterait qu'on donne un nom plus descriptif au plan canadien. Selon un autre répondant, le plan était instructif, mais présumait que les lecteurs étaient passablement au fait des activités de la SGDN. Plusieurs ont suggéré que nous fournissions plus de contexte et d'exemples pour aider le public à comprendre les activités en cours.

Pour donner suite à ces commentaires, nous avons ajouté plusieurs exemples de nos activités actuelles à notre version définitive du plan de mise en oeuvre et nous envoyons actuellement des documents contextuels supplémentaires à ces répondants.

La GAP est un projet complexe et multigénérationnel et nous utilisons une vaste gamme d'outils de communication – allant de courtes vidéos et de nouvelles publiées sur notre page Facebook à des rapports techniques de 700 pages préparés pour l'autorité de réglementation et affichés sur notre site Web – pour nous adresser à nos différents auditoires.

Le plan de mise en oeuvre est un document prospectif. Il vise à décrire des travaux futurs de manière succincte et accessible.

Nos activités et réalisations sont décrites de façon plus détaillée dans nos rapports annuels et triennaux et certains aspects de nos travaux sont mis en évidence dans nos documents d'informations, nos bulletins et nos publireportages diffusés dans divers périodiques locaux, ainsi que sur notre site Web, à l'adresse www.nwmo.ca.

Le défi posé par l'obtention de l'acceptation sociale

Plusieurs répondants qui sont bien au fait des travaux que nous menons dans leurs collectivités ont indiqué qu'ils savaient à quel point il était difficile d'obtenir le consentement social. Selon un des principes fondamentaux de la GAP, le dépôt géologique en profondeur doit être situé dans une région où les collectivités, y compris les collectivités des Premières nations et métisses, consentent à accueillir le projet et à travailler en partenariat avec la SGDN à sa mise en oeuvre.

Plusieurs répondants nous ont mentionné que, bien que la GAP soit largement acceptée dans leur région, le projet suscite aussi un certain degré de résistance. Ils ont noté que les personnes opposées au projet étaient peut-être peu nombreuses, mais qu'elles exprimaient leur désaccord haut et fort.

Les répondants ont insisté sur la nécessité de maintenir le dialogue dans les régions à l'étude, y compris avec les membres des collectivités des Premières nations et métisses et des collectivités municipales, et ont souligné que cet aspect était particulièrement important, puisque les dirigeants des collectivités changent au fil du temps.

Ces commentaires nous aideront à développer, approfondir et maintenir nos relations avec les personnes vivant dans les régions à l'étude et à proximité.

La nécessité de planifier avec soin le transport et de discuter de cette question avec les gens

Bien que le transport du combustible nucléaire irradié dans le monde présente un bilan de sûreté remarquable, ce sujet continue de préoccuper les gens. Plusieurs répondants ont posé des questions sur la planification du transport et une personne a souligné la nécessité, spécialement à mesure qu'approchera le moment d'entreprendre les activités de transport, d'offrir des forums éducatifs sur les systèmes de transport proposés, les itinéraires envisagés et les difficultés appréhendées. Un autre répondant a indiqué qu'il sera important de dialoguer avec les jeunes et les étudiants vivant le long des itinéraires de transport, une fois ceux-ci choisis.

La SGDN reconnaît la nécessité de comprendre ces intérêts et préoccupations et d'y répondre. Nous avons engagé des conversations avec des milliers de Canadiens pour entendre leurs commentaires, leurs questions et leurs préoccupations et nous continuons d'offrir des forums éducatifs sur le transport. Les commentaires du public nous aident à élaborer une feuille de route vers la planification et la mise en oeuvre, en collaboration, d'un plan de transport sûr et sécuritaire.

Un répondant a souligné la nécessité de former les premiers intervenants, les services d'incendie et les services policiers des collectivités situées le long des itinéraires de transport envisagés et de les tenir informés sur les procédures d'intervention à suivre en cas d'incident nucléaire.

Il est important que le public sache que la sûreté est intégrée dès le départ à tous les éléments du système de transport du combustible nucléaire irradié ainsi qu'aux interventions d'urgences. Le transport du combustible nucléaire irradié est fortement réglementé au Canada et la réglementation en vigueur est conforme aux normes internationales les plus strictes. Les colis de transport, qui sont conçus pour résister à des conditions extrêmes sans laisser échapper leur contenu, devront répondre à des exigences de sûreté très rigoureuses avant d'être utilisés. Nous poursuivons également nos travaux sur les évaluations de la logistique et des risques du transport du combustible irradié depuis les sites provisoires d'entreposage vers les régions d'établissement potentiel.

Notes concernant les rapports entretenus avec les gouvernements et l'autorité de réglementation

Tout comme dans les années précédentes, nous avons reçu des commentaires, des ajouts, des clarifications et des notes de planification de la part de plusieurs parties prenantes. Celles-ci comprennent l'autorité de réglementation ainsi que d'autres ministères et organismes gouvernementaux des différentes provinces. Plus la SGDN avance dans la mise en oeuvre de la GAP, plus son interaction avec ces parties prenantes s'intensifie. Le dialogue suscité par la publication de notre plan de mise en oeuvre constitue un moyen précieux d'échanger des informations.

COMMENT NOUS AVONS RÉVISÉ NOTRE PLAN DE MISE EN OEUVRE

Le tableau suivant fournit un résumé des modifications qui ont été apportées à la version préliminaire du plan en réponse aux commentaires reçus. D'autres corrections, révisions et mises à jour ont également été faites sur l'initiative de la SGDN au cours de notre processus interne d'examen afin de clarifier le texte et de mettre à jour nos plans.

Page	Changement apporté à la version préliminaire du plan de mise en oeuvre
2	Repositionnement de « Vision » avant « Mission » pour suivre la suggestion d'un répondant.
2	Révision du texte décrivant nos valeurs pour le rendre plus clair et direct, et pour ajouter explicitement la valeur de la sécurité.
5	Référence ajoutée au document original : *Choisir une voie pour l'avenir – L'avenir de la gestion du combustible nucléaire irradié au Canada (Rapport d'étude final)*, publié en novembre 2005, comme le suggérait un répondant.
8	Ajout d'une description et d'une illustration du Centre d'expertise, comme l'a suggéré un répondant.
9	Ajout d'un texte supplémentaire de la section *Dialogue avec les Autochtones* en réponse au souhait manifesté par des répondants d'en apprendre davantage.
9	Insertion d'un commentaire formulé par Affaires autochtones et du Nord Canada.
13	Ajout de la section *Adaptation aux changements* pour tenir compte de l'intérêt manifesté par des répondants envers les questions de l'eau et les technologies émergentes.
13	Précision apportée à l'expression « associations municipales », devenue « éventail d'associations municipales des différentes provinces », en réponse à la suggestion d'un répondant.
17	Activité ajoutée au plan de travail : « Continuera d'offrir des visites de notre installation de mise à l'épreuve aux principaux groupes de parties prenantes », pour suivre la suggestion d'un répondant.
18	Ajout d'une note pour confirmer que nous allons nous tenir au courant de tous les changements réglementaires pertinents.
19	Petits changements de formulation apportés conformément à une communication d'un répondant.
19	Mise à jour de l'adresse de la Commission canadienne de sûreté nucléaire : www.nuclearsafety.gc.ca.
21	Écriture au long de l'Agence internationale de l'énergie atomique, conformément à une suggestion d'un répondant sur le plan rédactionnel.
24	Mise à jour de la section financière pour en faciliter la compréhension, conformément à une suggestion d'un répondant.
27	Légère révision de la formulation utilisée dans la section *Examens techniques indépendants* pour tenir compte des commentaires d'un répondant.
29	Retrait des entrées « déchets radioactifs de moyenne activité » et « déchets radioactifs de faible activité » du glossaire, conformément à la suggestion de deux répondants.
Plusieurs pages	Des images ont été ajoutées, en réponse à la suggestion d'un répondant.

Faites-nous part de vos commentaires

Faites-nous part de vos commentaires sur le document

Mise en oeuvre de la Gestion adaptative progressive 2018 à 2022

1. Les objectifs et priorités que nous avons définis sont-ils appropriés? Avons-nous omis des éléments importants?

2. Le plan décrit des activités que nous nous proposons d'entreprendre pour atteindre ces objectifs et priorités. Avons-nous décrit les activités appropriées?

3. Le plan est destiné à anticiper les défis à venir et à planifier les mesures requises pour répondre à ces défis. Au cours des cinq prochaines années, quels sont les principaux défis qui doivent être abordés?

4. Que devra mettre en place la SGDN pour répondre à ces défis?

5. Avez-vous d'autres commentaires, questions ou suggestions?

Nom (facultatif) : _____

Organisation (le cas échéant) : _____ Date : _____

Adresse : _____

Courriel : _____ Tél. : _____

Souhaitez-vous que vos commentaires soient publiés sur le site Web de la SGDN? Oui Non

Veuillez répondre avant
le 20 juillet 2018 à
Lisa Frizzell
Vice-présidente, relations
avec les parties prenantes

Par la poste
22, avenue St. Clair Est, 6e étage
Toronto (ON) M4T 2S3
Canada

Par télécopieur
647.259.3692

Par courriel
learnmore@nwmo.ca

Mise en oeuvre de la Gestion adaptative progressive 2018 à 2022

MARS 2018

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Société de gestion des déchets nucléaires
22, avenue St. Clair Est, 6e étage
Toronto (ON) M4T 2S3, Canada
Tél. : 416.934.9814 Sans frais : 1.866.249.6966
Courriel : contactus@nwmo.ca
Site Web : www.nwmo.ca

© 2018 Société de gestion des déchets nucléaires



NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION

SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES